

Bachelier en management de la logistique

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél : +32 (0) 64 23 76 23

Fax : +32 (0) 64 23 76 33

Mail : eco.lalouviere@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Commerce international			
Code	ECLG3B37COI	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Benoît CHOQUET (benoit.choquet@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

L'objectif de cette activité d'apprentissage, est d'aborder les différentes facettes, stratégies et démarches liées aux opérations d'exportation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler tant en autonomie qu'en équipe éventuellement multidisciplinaire dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.5 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe**

- 2.2 Adapter ses techniques de communication, son vocabulaire à l'interlocuteur quel qu'il soit

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au domaine des transports et logistiques**

- 3.1 Respecter les règles juridiques, douanières et administratives liées à l'approvisionnement, l'expédition et l'entrepôt
- 3.4 Optimiser les opérations logistiques
- 3.5 Identifier, sélectionner et assurer le suivi des prestataires des services

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.1 Positionner la logistique dans la stratégie de l'entreprise
- 4.2 Mettre en place et interpréter les tableaux de bord et indicateurs de performance en matière de logistique
- 4.3 Prendre en compte les dimensions économiques, financières et environnementales dans les analyses et prises de décisions

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.1 Identifier et proposer des solutions adaptées aux besoins du client
- 5.2 Gérer les ressources humaines, matérielles et financières dans l'espace et le temps
- 5.3 Assurer le suivi documentaire et physique des opérations

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de/d' :

- identifier les risques à l'exportation (risque pays, risque de non-paiement, risque de change),
- situer la Belgique dans un contexte de commerce international et identifier les principaux organismes internationaux et préciser leurs objectifs,
- définir la notion de balance commerciale,
- identifier et distinguer les différents moyens de paiement internationaux simples et documentaires,
- expliquer la place du marketing dans un contexte international,
- définir brièvement les incoterms et les modes de transport envisageables,
- expliquer brièvement les démarches douanières à l'exportation,
- rechercher et utiliser des sources d'informations fondamentales et fiables dans le cadre d'une application concrète,
- planifier et gérer un travail d'équipe de manière autonome,
- réaliser un rapport écrit argumenté et justifié d'un travail mené en équipe pluridisciplinaire (marketing et logistique),
- présenter et défendre oralement un travail de groupe.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECLG3B37COIA Commerce international

24 h / 2 C

Contenu

Ces différents points de matière seront détaillés :

- Que veut dire exporter ?
- Audit à l'export ou comment savoir si je suis apte à exporter.
- Que dois-je faire et où trouver les informations pour bien exporter ?
- Quels moyens utiliser pour bien vendre mon produit et / ou service?

L'étudiant sera capable de/d' :

- identifier et distinguer les différents moyens de paiement internationaux simples et documentaires,
- identifier les risques à l'exportation (risque pays, risque de non-paiement, risque de change),
- expliquer l'interaction entre un fait d'actualité et les exportations d'une entreprise.
- définir brièvement les incoterms et les modes de transport envisageables,
- expliquer brièvement les démarches douanières à l'exportation,
- situer la Belgique dans un contexte de commerce international et identifier les différents organismes pouvant aider les sociétés à exporter,
- définir la notion de balance commerciale, les organismes internationaux,
- réaliser un rapport écrit argumenté et justifié d'un travail mené en équipe pluridisciplinaire (marketing et logistique),
- présenter et défendre oralement un travail de groupe.

Démarches d'apprentissage

Cette activité d'apprentissage se compose d'un cours magistral enrichi d'exemples, d'études de cas et d'un travail de groupe.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Séance "Questions/Réponses"
- Exercices

Sources et références

Cours ainsi que toutes ressources disponibles en bibliothèque, sur internet (actualité par exemple) et auprès de divers organismes (AWEX, etc.).

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Support de cours,
- Notes de cours,
- Articles d'actualité,
- Exercices, études de cas
- Sites internet dédiés aux opérations commerciales internationales.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les compétences acquises dans le cadre de cette activité d'apprentissage sont évaluées au travers d'un examen écrit ayant pour pondération 50% de la note finale, d'un travail de groupe sur le thème de l'exportation qui compte pour 40 % de la note finale et d'une évaluation continue qui compte pour 10% de la note finale.

En Q3, il s'agira d'un examen écrit portant sur la matière et sur le travail de groupe.

Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention à part signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc + Trv	50				
Période d'évaluation	Exe	50			Exe	100

Evc = Évaluation continue, Trv = Travaux, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.

Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2022-2023).